

Hérouville Saint Clair, le 2 avril 2025

Affaire suivie par :
Anne-Marie RENE
Tél : 02 96 45 95 85
Mél : anne-marie.rene@ac-normandie.fr
SDJES
DSDEN du Calvados
2 place de l'Europe
14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR

Mesdames et Messieurs les Présidents d'établissements
publics de coopération intercommunale du Calvados

Mesdames et messieurs les maires du Calvados

Mesdames, Messieurs les maires,

Messieurs les Présidents,

Le dispositif « Colos apprenantes », qui s'inscrit dans le programme Vacances apprenantes, est reconduit pour l'année 2025. Ce dispositif, créé en 2020, a permis à plus de 225 000 enfants et jeunes de partir en colonies de vacances.

Les Colos apprenantes poursuivent un triple objectif :

- social, en favorisant le départ en vacances de mineurs notamment de milieux modestes et en rendant possibles les rencontres entre pairs de différents horizons ;
- éducatif, en permettant aux participants d'acquérir ou de consolider des connaissances et des compétences par des démarches et des méthodes d'éducation populaire assurant un haut niveau de qualité éducative ;
- culturel, par la découverte de territoires et d'activités proposées dans le cadre sécurisé des accueils collectifs de mineurs au sein desquels ces derniers apprennent les règles de la vie en commun et partagent des valeurs de tolérance et de laïcité.

Une aide forfaitaire de l'Etat peut être versée pour les mineurs dits éloignés du départ en vacances. Sont éligibles à cette aide les mineurs en situation de handicap, ou relevant de l'aide sociale à l'enfance (ASE) ou domiciliés dans un quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) ou dans une zone de revitalisation rurale (ZRR), ou les mineurs n'appartenant à aucune de ces catégories et dont le quotient familial est inférieur ou égal à 1 500 €.

En 2025 les modalités du dispositif sont les suivantes :

- Le montant de l'aide est fixé à 100 € par mineur et par nuitée ; ce montant pouvant être modulé selon la durée du séjour (de 4 nuitées minimum et jusqu'à 8 nuitées maximum). Le reste à charge et les frais de transport peuvent, le cas échéant, être assumés par les collectivités, d'autres partenaires proposant des aides de droit commun (ex : chèques vacances, VACAF, pass'colos) et/ou par une participation symbolique des familles.
- Les séjours apprenants peuvent se dérouler à l'étranger, dans un pays frontalier du territoire métropolitain, Royaume-Unis et Irlande compris.

Les collectivités territoriales continuent d'être un partenaire essentiel de la mise en œuvre de ce dispositif. En tant que collectivité, vous êtes ainsi encouragés à inscrire votre démarche, le cas échéant, dans un projet éducatif territorial (PEDT) au titre de la continuité éducative et à faire du dispositif « Colos apprenantes » l'un des axes de votre politique éducative locale.

Pour devenir partenaire du dispositif « Colos apprenantes » en 2025, vous êtes invités à renseigner le dossier de candidature ci-joint puis le transmettre, à l'adresse email suivante : sdjes14-acm-bafa@ac-normandie.fr.

Le retour des dossiers est attendu pour le **11 mai 2025 au plus tard**.

Par ailleurs, vous pouvez demander à faire labelliser les séjours que vous organisez et qui répondent aux exigences éducatives et pédagogiques du dispositif.

Pour cela, vous êtes invités à renseigner le dossier en ligne à l'adresse suivante : <https://openagenda.com/colosapprenantes>

Après instruction de la demande, les SDJES délivrent un avis favorable, réservé ou défavorable. En cas d'avis favorable, la présentation du séjour devient visible du grand public sur le site Internet dédié : <https://www.education.gouv.fr/les-colos-apprenantes-304050>

Pour toute question ou demande de précision sur ce dispositif, vous pouvez vous adresser à Anne-Marie RENE (anne-marie.rene@ac-normandie.fr et/ou 02.31.45.95.85).

Une réunion d'information vous est proposée le vendredi 25 avril 2025 à 14h00 (le lieu vous sera précisé très prochainement).

Je vous prie de croire, Mesdames et Messieurs les maires, Messieurs les Présidents, à l'assurance de ma considération distinguée.

Armelle FELLAHI

Inspectrice d'académie

Directrice académique des services

de l'Education nationale du Calvados

